



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit Okamul DF

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG**
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.: +49(0)711/93134-0
Fax: +49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com

· Service chargé des renseignements :

Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)

Centre Antipoisons
(+352) 8002 5500

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 **Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

		(suite de la page 2)
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1;H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Skin Sens. 1A, H317 EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr.1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

· SVHC

Ce produit ne contient pas de substances SVHC > 0,1%.

· Indications complémentaires

:

CAS : 14808-60-7 Quartz : dans ce produit, cette substance est solidement incorporée dans la matrice et ne contribue donc pas à l'étiquetage.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

En cas de malaise consulter un médecin.

· après inhalation :

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit **Okamul DF**

(suite de la page 3)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.**

· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité :

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13**

FR

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.*
- **Préventions contre les incendies et les explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *néant*
- **Classe de stockage :** *11*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS:	1317-65-3 Calciumcarbonat
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m³
CAS:	14808-60-7 quartz (SiO₂)
VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ pour la fraction alvéolaire

- **PNEC**

CAS:	55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
Süßwasser	0,000049 mg/l (-)
Salzwasser	0,000098 mg/l (-)
Erboden	0,000009 mg/kg (-)

- **Indications complémentaires :** *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** *Sans autre indication, voir point 7.*

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 5)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- Protection respiratoire : *** Respirateur en cas de formation de poussière. ***
- Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- État physique solide
- Couleur : Divers, selon l'encrage
- Odeur : schwach
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion : non déterminé
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100 °C
inapplicable
- Inflammabilité Non déterminé.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- inférieure : Non déterminé.
- supérieure : Non déterminé.
- Point d'éclair : non applicable
- Température de décomposition : Non déterminé.
- pH à 20 °C ~9
- Viscosité :
- Viscosité cinématique Non applicable.
- dynamique à 20 °C: 13.000 mPas
- Solubilité
- l'eau : soluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non applicable.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,5 g/cm³
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non applicable.
- Caractéristiques des particules Voir point 3.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Composés organiques volatils	3,5 g/l 0,24 %
· Masse moléculaire	100,086 g/mol
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	aucun connu

FR

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 1317-65-3 Calciumcarbonat

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

CAS: 2634-33-5 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on

Oral	LD50	1.020 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral	LD50	64 mg/kg (Rat)
------	------	----------------

Dermique	LD50	87,12 mg/kg (Lapin)
----------	------	---------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	0,33 mg/l (Rat)
-------------	----------	-----------------

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· des yeux : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Sensibilisation : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Mutagénicité sur les cellules germinales **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Cancérogénicité **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Toxicité pour la reproduction **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Danger par aspiration **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 8)

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : évacuation selon les dispositions en vigueur
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 9)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des ingrédients n'est inclus*
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 10)

- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** *Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

- **Phrases importantes**
 - H301** *Toxique en cas d'ingestion.*
 - H302** *Nocif en cas d'ingestion.*
 - H310** *Mortel par contact cutané.*
 - H314** *Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
 - H315** *Provoque une irritation cutanée.*
 - H317** *Peut provoquer une allergie cutanée.*
 - H318** *Provoque de graves lésions des yeux.*
 - H319** *Provoque une sévère irritation des yeux.*
 - H330** *Mortel par inhalation.*
 - H373** *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
 - H400** *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
 - H410** *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
 - EUH071** *Corrosif pour les voies respiratoires.*

- **Service établissant la fiche technique :** *Services sécurité de travail et protection de l'environnement*
- **Date de la version précédente:** *07.07.2025*
- **Numéro de la version précédente:** *1*
- **Acronymes et abréviations:** *ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.07.2025

Révision: 07.07.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 11)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.